

plus complètes de la critique historique moderne accompagner le texte de la *Bible* qui parle de la flagellation de Jésus.

La géographie et la chronologie, ces deux yeux de l'histoire sont là, en bonne place, pour éclairer et fixer l'esprit chercheur de l'élève, et il n'y a pas jusqu'aux gravures — 130 — qui, pour la plupart, à cause de leur mérite original (ce sont le plus souvent des œuvres de maîtres) contribueront sans doute à l'instruction de l'enfant, en l'intéressant d'abord, en fixant ses souvenirs ensuite.

« Je ne saurais trop vous féliciter » — écrivait à l'auteur le préfet des études de l'un de nos collèges, formé lui-même aux écoles littéraires et scientifiques de Paris, — « je ne saurais trop vous féliciter, M. l'abbé, d'avoir renfermé tant de connaissances dans des volumes relativement petits et d'avoir disposé une matière si vaste dans un plan qui me paraît si simple et si facile ».

Nous espérons que ce jugement d'un homme sérieux et pratique, qui a trente ans d'expérience pédagogique, sera confirmé par le succès le plus complet, et nous le souhaitons de grand cœur à notre savant et érudit confrère, l'auteur du *Cours d'Histoire Sainte classique*.

E.-J. A.

INDULGENCE DU PARDON

Tous les fidèles (et non seulement les membres de la confrérie du Saint-Rosaire) peuvent gagner le jour de la fête du Saint-Rosaire, le PREMIER DIMANCHE D'OCTOBRE une indulgence plénière qui, comme celle de la Portioncule, peut se répéter à volonté. L'une des concessions accordées pour faciliter le gain de cette indulgence, est le pouvoir d'anticiper la confession. Jusqu'ici on pouvait se confesser deux jours avant la fête, c'est-à-dire *dès le vendredi*, à moins qu'on ne jouit d'un privilège plus ample, par exemple si l'on a l'habitude de se confesser toutes les semaines, ou si l'on communie *habituellement* cinq fois par semaine. — Or à l'avenir, et dès cette année, on peut se confesser trois jours avant la fête, par suite, la confession faite *dès le jeudi*, (ou le vendredi, ou le samedi), vaut comme si elle était faite le jour même de la fête, pour gagner cette précieuse indulgence. Cette faveur, a été accordée le 11 mars dernier.